

Délibération n°2021-02-01b

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Examen et vote des comptes administratifs 2020 : Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	77
Pouvoirs	12
Votants	89

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

**Stéphane Brindel** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëticia ; Cornelissen Tony ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

*Pour l'adoption des comptes administratifs, l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. Philippe Roche est désigné président de séance.*

- Ne participe pas au vote et n'est pas présent en salle :

Pierre Chevalier, président, qui détient le pouvoir de Guy Faugeron.

## Délibération n°2021-02-01b



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210330-2021020122-BF

Le vice-président en charge des finances présente le compte administratif 2020.

Les résultats du compte administratif et du compte de gestion sont les suivants :

### FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Report 2019	582 692,56 €	€
		+	+
CA	Réalisé	4 536 147,97 €	4 226 732,89 €
		=	=
<b>Total section de fonctionnement</b>		<b>5 118 840,53 €</b>	<b>4 226 732,89 €</b>
<b>Intégration résultat par opération d'ordre non budgétaire</b>			<b>76 132,25 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2020</b>			<b>-815 975,39 €</b>

### INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Report 2019		398 259,68 €
		+	+
CA	Réalisé	623 078,13 €	580 155,10 €
<b>Total section d'investissement</b>		<b>623 078,13 €</b>	<b>978 414,78 €</b>
<b>Intégration résultat par opération d'ordre non budgétaire</b>			<b>27 172,48 € €</b>
<b>Résultat d'investissement cumulé exercice 2020</b>			<b>+ 382 509,13 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion établi par madame la trésorière d'Ussel, comptable public de la communauté de communes.

- **État des restes à réaliser en section d'investissement**

Solde des restes à réaliser	
	Montant
Dépenses	293 072,18 €
Recettes	256 463,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 36 608,68 €</b>

## Délibération n°2021-02-01b



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 019-200066744-20210330-2021020122-BF

- **Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020	
A) <u>Résultat de l'exercice 2020</u>	- 309 415,08 €
B) <u>Résultat antérieurs reportés</u>	- 582 692,56 €
C) <u>intégration résultat opération ordre non budgétaire</u>	76 132,25 €
<b>C) Résultat à affecter</b>	<b>- 815 975,39 €</b>
D) <u>Solde d'exécution d'investissement</u> Excédent d'investissement de l'exercice 2020	+ 382 509,13 €
E) <u>Solde des restes à réaliser d'investissement 2019</u> Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement	0,00 €
<b>F) Besoin de financement total (D + E)</b>	<b>0,00 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTATS (C)</b>	<b>0,00 €</b>
1) <b>Affectation en réserve R 1068 en investissement</b>	<b>0,00 €</b>
2) <b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>0,00 €</b>

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 8 abstentions et 81 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » 2020 dont les résultats sont conformes à ceux du compte administratif ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour l'exercice 2020 ;
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020.

A la majorité	
Votants	89
Pour	81
Contre	0
Abstention	8

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 mars 2021

Le président,  
Pierre Chevalier

